



GUIDE PRATIQUE DU SÉMINAIRE FILMÉ

*« Le son est vraiment pourri, on n'entend rien ! ... »
Étienne D. 36 ans, événement xxx*

*« Ils ont filmé avec leur téléphone portable ?! »
Patrice A. 28 ans, événement xxx*

*« J'ai pas les bonnes lunettes ou quoi?... j'arrive même pas à lire
son diaporama ! »
Michel M. 61ans, événement xxx*

Vous avez décidé de filmer votre événement et il n'est pas question que votre public se plaigne de mal vous entendre, mal vous voir et donc mal vous comprendre.

Dans ce document, nous vous donnons dans l'ordre toutes les erreurs à éviter absolument. Le but : garantir la satisfaction totale de votre audience et vous-même.

Retenez déjà une chose :

TOUT EST DANS LA PRÉPARATION

À la lecture de ce document vous réaliserez que la prévoyance et la communication entre les différents intervenants et interlocuteurs de votre événement est essentielle.

Formulez vos demandes et mettez vos interlocuteurs en relation aussi tôt que possible, car c'est en travaillant en amont sur leurs conseils que vous obtiendrez ce que vous voulez.

Un bon professionnel essaiera toujours de faire aboutir vos demandes, mais des délais trop courts vous amèneront toujours à devoir accepter des compromis sur la qualité.

Tous ces conseils sont issus de situations dont nous avons fait l'expérience ces dernières années. Appliquez-les et vous ferez partie des rares organisateurs qui vivent leurs événements filmés en toute sérénité !

NOTIONS ESSENTIELLES DE DROIT

À prendre en compte avant toute chose !



N'importe quelle personne apparaissant à l'image a le droit d'en bloquer la diffusion.

Si ce blocage se manifeste après coup vous risquez de devoir dégager des budgets supplémentaires pour modifier vos vidéos, affronter des plaintes du public ou de vos intervenants, passer du temps en négociations voire subir une procédure juridique.

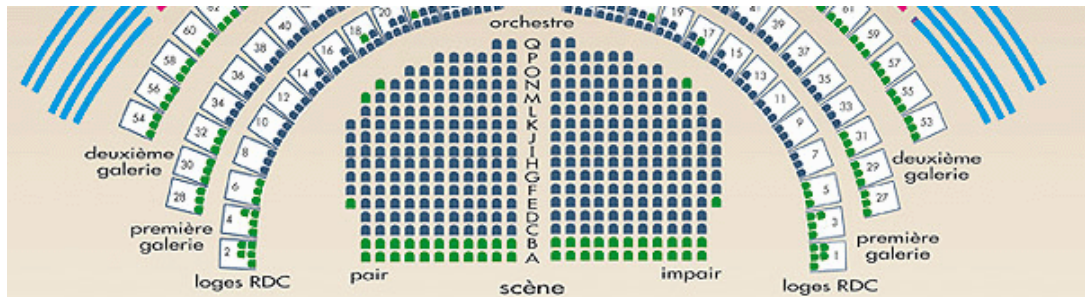
Pour vous épargner tous ces désagréments, respectez simplement les consignes suivantes :

- prévenez d'emblée chacune des personnes présentes, intervenants, présentateurs et membres du public, que l'événement sera filmé.
- informez le public que les personnes ne désirant pas apparaître sur la vidéo seront placées en fond de salle dans un angle mort des caméras et ne pourront pas intervenir pour poser des questions.
- transmettez à chaque personne du futur public, présentateurs et intervenants une **autorisation d'utilisation de l'image d'une personne** que nous vous fournissons en annexe.
Le jour de l'événement chaque personne devra vous remettre cette autorisation complétée et signée. Pensez à en imprimer quelques-unes pour ceux qui l'auront oubliée.

Si l'un des présentateurs ou intervenant ne veut pas être diffusé, relié à l'événement ou à l'un des autres participants, prévenez aussitôt votre prestataire vidéo.

LA SALLE : CE QUE LES SPECTATEURS VERRONT EN PREMIER

Faites le bon choix !



- La salle, votre public et votre budget -

Quatre petites choses à vérifier pour éviter des frais supplémentaires et des plaintes :

- Priorité n°1 si vous voulez pouvoir filmer, votre salle doit être disponible la veille pendant 4 heures pour l'installation technique, les tests et le rangement.

- Ensuite, choisissez la surface de votre salle en prenant en compte le fait que vos prestataires vidéos vont prendre de la place ! Comptez 1 m² par caméra et prévenez le régisseur de la salle pour optimiser le placement du public et le respect des couloirs de sécurité.

- Choisissez votre salle en gardant en tête la nécessité d'être éclairé, sonorisé et éventuellement retransmis sur écran. La location d'un tel matériel coûte généralement cher et vous gagnerez beaucoup à choisir une salle déjà équipée et habituée aux tournages (voir précisions dans les sections suivantes).

- Choisissez une salle qui ressemble à votre événement ! N'oubliez pas que les caméras vont filmer cette salle sous plusieurs angles, vers la scène mais aussi vers le côté et le fond si le public intervient. La décoration doit vous convenir à 360° et le fond de scène doit être absolument irréprochable. À moins d'utiliser un arrière-plan noir mat, il faut que les intervenants soient à deux mètres du mur sinon leurs ombres seront visibles.

Soyez à la hauteur !



- La scène -

Si la salle que vous avez réservée n'est pas un amphithéâtre, demandez au responsable de la salle de prévoir une scène d'au moins trente centimètres de haut pour six mètres de large et deux mètres de profondeur. Demandez également des estrades pour surélever chaque caméra.

Ainsi le public à partir du troisième rang vous en remerciera et les caméras pourront filmer au-dessus des têtes pour vous garantir une présence optimale à l'image.

Mettez en contact le régisseur de la salle et votre prestataire audiovisuel pour convenir de la meilleure configuration ainsi que de l'emplacement des caméras.

Brillez de mille feux!

- L'éclairage -



À moins que votre salle ne certifie un éclairage événementiel homogène sur toute la largeur de la scène, sachez qu'un éclairage conventionnel ne sera jamais assez puissant pour permettre aux caméras (même aux meilleures du marché) de vous offrir la qualité d'image à laquelle vous vous attendez.

Dans tous les cas, mettez en contact le régisseur de la salle avec votre prestataire audiovisuel qui sera plus à même de juger la qualité de l'éclairage du lieu de votre intervention.

Faites-vous bien voir



- Le retour vidéo du public -

Si certains membres de votre public sont installés à plus de douze mètres de la scène, il leur sera très difficile d'accorder l'attention nécessaire à un intervenant lorsqu'ils ne verront de lui qu'une silhouette.

Votre public appréciera donc que vous retransmettiez l'image de l'intervenant en grand.

La plupart des salles proposent un ou plusieurs systèmes d'écrans (vidéo-projecteurs ou téléviseurs) permettant aux membres du public, même les plus éloignés, de suivre une intervention comme s'ils étaient au premier rang.

Pour être capable d'évaluer cette distance, il vous suffit de contacter le régisseur de la salle et de lui communiquer le nombre d'invités.

Il sera à même de vous conseiller sur la meilleure configuration des assises et pourra ainsi vous renseigner sur le nombre de rangs distants de plus de douze mètres de la scène.

Votre prestataire audiovisuel se chargera de fournir le signal vidéo permettant la retransmission en direct. Toutefois, vous devez impérativement le mettre en relation avec le régisseur de la salle pour vérifier la compatibilité technique du matériel.

LE SON : L'AUDIO SANS L'IMAGE C'EST DE LA RADIO, L'IMAGE SANS LE SON C'EST... INEXPLOITABLE.

Toute ouïe, toute oreille !



- Votre micro -

Pour retransmettre fidèlement votre message tout doit être enregistré et retransmis.

Nous vous conseillons de prévoir deux micros serre-tête discrets, dynamiques, cardioïdes et sans fil. Cela vous donnera un maximum de liberté lors de vos interventions et une qualité sonore irréprochable.

Attention toutefois aux boucles d'oreilles tombantes qui tapent contre le micro. Il faudra penser à les enlever au moins du côté du micro !

Pour vous assurer d'avoir une salle équipée d'un système de sonorisation compatible avec une installation de type événementiel le mot magique est XLR. Si le système sonore de la salle utilise des entrées et sorties XLR c'est parfait. Sinon contactez un loueur local; la salle pourra éventuellement vous conseiller.

Encore une fois, mettez en relation votre prestataire audiovisuel et le régisseur de la salle.

Y a t-il un micro dans la salle ?



- Intervention dans le public -

Vous souhaitez que votre vidéo montre les réactions en direct de votre public ?

Assurez-vous d'avoir un ou deux micros-bâtons sans fil reliés au système de sonorisation via un câble XLR.

Assignez une personne au passage du micro en répétant pour chaque personne la consigne de plaquer le micro sur le menton. Sans cela les questions seront soit inaudibles soit inintelligibles.

Prévenez chacun de vos intervenants ou présentateurs qu'ils doivent reformuler les questions ou la faire répéter quand elles sont posées sans micro pour qu'elles soient incluses dans l'enregistrement.

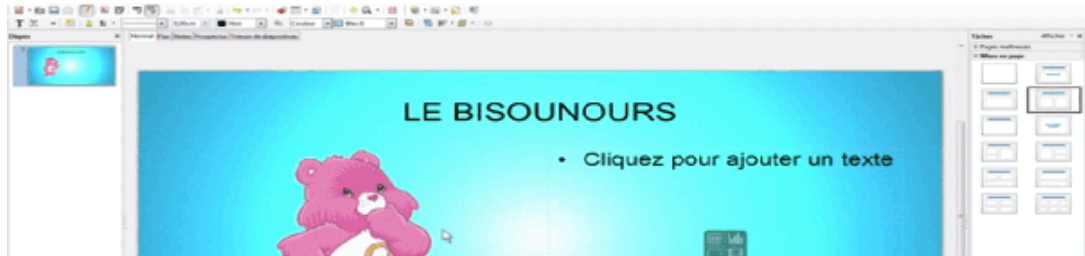
Autre technique avantageuse, invitez le public à venir poser leurs questions sur scène avec un micro monté sur trépied.

En plus de vous permettre de mieux contrôler les interventions du public, cette configuration permettra aux caméras de filmer les questions dans des conditions de lumière optimales.

Bien entendu, c'est en étant en contact avec votre prestataire audiovisuel et le régisseur de la salle que vous serez le mieux renseigné.

L'INFORMATIQUE : L'ATOUT À MAÎTRISER

Booster la pédagogie



- Le diaporama -

Un intervenant a prévu un diaporama pour soutenir sa présentation? Formidable, mais pour qu'il soit intégré au flux vidéo il faut anticiper plusieurs choses :

- sur le logiciel PowerPoint, Keynote ou Libre Office, il faut paramétrer le format du diaporama sur 16/9.

- l'ordinateur utilisé doit obligatoirement avoir une sortie HDMI. Pour la marque Apple cela signifie d'utiliser un Macbook Pro récent car aucun adaptateur proposé par cette marque sur les anciens modèles ne fonctionne avec une régie vidéo professionnelle !

- la taille de police utilisée ne doit jamais être inférieure à 16 sinon le texte deviendra illisible pour les personnes en fond de salle et quand la vidéo sera mise sur Internet.

- l'insertion de vidéo peut faire bugger le programme ou diffuser de manière saccadée. Il est nécessaire de faire un test avant ou de transmettre la vidéo une semaine à l'avance au prestataire audiovisuel qui se chargera de sa diffusion.

- l'ordinateur utilisé doit disposer d'un port USB libre et permettre l'installation d'un programme dans le cas où l'utilisation d'une carte-son professionnelle serait nécessaire.

- Idéalement, la première diapo doit être le logo de l'événement avec le nom de l'intervenant. Elle servira ainsi de page d'attente sur la vidéo et permettra une identification facile par vos auditeurs.

L'identité de votre événement



- La charte graphique -

En fournissant une semaine à l'avance la charte graphique de votre événement votre prestataire pourra agrémenter en direct votre vidéo de votre logo et des bandeaux permettant d'identifier les intervenants.

Tout cela est à transmettre une semaine à l'avance minimum avec les horaires de passage de chaque intervenant et chaque activité.

- Les musiques d'ambiance -

Ce point est quasiment aussi important que le choix d'une belle salle. Mettez de l'ambiance pendant les temps forts, soutenez les propos par un éventail de musiques adaptées.

Votre prestataire vidéo ne gère que le niveau sonore de l'enregistrement et de la diffusion en salle. C'est pourquoi vous devrez désigner une personne armée d'un ordinateur/téléphone/lecteur mp3 qui lancera au bon moment les morceaux choisis.

► ULTIME RECOMMANDATION ◀ MARQUEZ LES DATES IMPORTANTES !

Vos prestataires ont eux aussi des agendas qui se remplissent rapidement. Confirmez vos devis au minimum un mois avant la date de votre événement !

Sans cela ils risqueront de vous répondre qu'eux ou leur matériel ne sont plus disponibles.

BON TOURNAGE !

(Ci-après un exemple-type d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne)

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné

Madame,.....

Monsieur,.....

né(e) le

demeurant.....

.....

En cas de personne mineure :

détenteur ou codétenteur de l'autorité parentale du mineur....., né(e) leet
âgé(e) deans à la date des présentes donne expressément mon autorisation à la
société(ci-après désigné
« l'Exploitant »), d'exploiter mon image et d'autres attributs de ma personnalité, et ce,
selon les conditions ci-après précisées.

Article 1

La Personne autorise l'Exploitant à enregistrer et utiliser son image et sa voix dans le
cadre de la production et la diffusion de l'œuvre audiovisuelle intitulée,
provisoirement ou définitivement....., sur internet, et pour l'édition du
programme multimédia intitulé provisoirement ou définitivement.....

Article 2

Par la présente, la Personne autorise l'Exploitant à utiliser et exploiter son image, par
reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de la communication au
public de l'œuvre, du reportage, effectué à des fins d'illustration, de décoration, de
promotion, de publicité etc...

Article 3

La présente autorisation est consentie à l'Exploitant pour le monde entier et durant toute la durée d'exploitation de l'œuvre et ce, quel que soit le nombre de rediffusions de la vidéo.

Article 4

La Personne est informée que lors de ces exploitations, des informations d'ordre privé et personnel, pourront éventuellement être communiquées au public.

Article 5

La Personne autorise expressément l'exploitation d'images arrêtées ou de captures d'écran qui seraient tirées de l'enregistrement vidéo susvisé, étant entendu que ces images ne pourront être exploitées de manière distincte à l'œuvre, au reportage, etc..., sauf en vue de la promotion de ce dernier, ou en cas de communication à finalité publicitaire.

Article 6

L'Exploitant pourra céder à tout tiers de son choix la présente autorisation aux fins de la réalisation et/ou de l'enregistrement de l'image de la Personne et/ou de l'exploitation de celle-ci et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

Cette cession ne couvre toutefois pas les utilisations qui pourraient être faits par les clients de la société MOOH PROD, dont cette dernière ne saurait être tenue pour responsable.

Article 7

L'Exploitant disposera de toute liberté dans le choix des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du respect de l'image de la personne et du sens de ses propos.

Article 8

La présente autorisation d'exploitation par la Personne de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. La Personne renonce en conséquence à réclamer à

l'Exploitant et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Article 9

La Personne reconnaît qu'elle ne pourra prétendre disposer d'aucun droit d'auteur et/ou d'artiste interprète sur l'œuvre, la revue, le reportage, etc...du fait de l'utilisation de son image par l'Exploitant au sein de celle-ci.

Fait

à.....

Le.....

Signature de la Personne (et le cas échéant de ses représentants légaux)

Cachet de l'exploitant